

Québec, le 25 février 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite au dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale, par le député de Terrebonne, le 27 novembre 2014, signée par 256 pétitionnaires.

Les faits évoqués sont les suivants :

Considérant que nous fêtons cette année le 20^e anniversaire de l'Année internationale de la famille qui fut en 1994 l'occasion de se rappeler que la famille constitue la cellule de base de la société et mérite donc une attention particulière;

Considérant la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Un monde digne des enfants » (S-27/2, 6 mai 2002) qui reconnaît la responsabilité partagée des parents pour ce qui est d'éduquer et d'élever les enfants, et l'importance de mettre tout en œuvre pour veiller à ce que chacun des parents ait la possibilité de participer à la vie des enfants;

Considérant la transformation des modèles familiaux depuis quelques décennies caractérisée entre autres par une augmentation du nombre de familles qui se séparent et dès lors le risque de désengagement d'un des parents;

... 2

Considérant qu'il est avantageux pour l'enfant de conserver le maximum de contacts avec ses deux parents;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés demandons à l'Assemblée nationale du Québec de déclarer que le 12 novembre de chaque année sera la « Journée nationale de la coparentalité – collaboration parentale » pour :

- *souligner et reconnaître l'importance des rôles des deux parents qu'ils soient ensemble, séparés ou divorcés;*
- *célébrer l'engagement de chaque parent auprès des enfants;*
- *valoriser toutes initiatives qui visent à améliorer la collaboration et la coopération parentale ainsi que l'échange de bonnes pratiques.*

Vous trouverez les réponses à cette pétition ci-dessous.

Il existe déjà au Québec plusieurs événements qui permettent de souligner l'importance de la famille et de la collaboration parentale. Pensons à :

- La Journée québécoise de la médiation familiale qui se tient depuis 2011, le premier mercredi de février (5^e journée, le 4 février 2015).
- Cette journée vise à sensibiliser la population à la médiation familiale et à l'informer sur les bienfaits de ce mode amiable de résolution de conflits. La médiation familiale permet notamment d'établir un mode de communication parentale efficace au sujet des enfants, de tenir compte de l'intérêt des enfants et de chacun des parents, de préserver l'image de l'autre parent et de décider librement de la réorganisation de la famille.
- Dans le cadre du programme de médiation familiale, des séances d'information gratuites sur la parentalité après la rupture de 2 h 30 se tiennent dans les 42 palais de justice où siège la Cour supérieure. On y aborde principalement les aspects psychosociaux de la rupture tels que le choc psychologique de la séparation, les besoins et réactions des enfants ainsi que l'importance de maintenir une communication efficace entre les parents. À cela s'ajoute de l'information sur la médiation familiale et quelques renseignements juridiques entourant la séparation. On sait que les parents bien informés sont mieux disposés à faciliter les contacts de l'enfant avec l'autre parent, à tenter d'en arriver à une entente sur les différentes questions telles que la garde, les droits d'accès, la pension alimentaire et le partage des biens et qu'une rupture bien faite ne traumatise pas les enfants. Le réel traumatisme, c'est la situation de tension relationnelle persistante et non résolue entre les parents. La séance vise entre autres à informer les parents que le besoin essentiel des enfants est celui d'avoir ses deux parents. Les enfants ont besoin de soutien, d'encadrement et d'entendre qu'ils ne sont pas responsables de la séparation.

Ils ont besoin d'être à l'abri des tensions et de savoir qu'ils continuent d'avoir leurs deux parents et que ceux-ci échantent à leur sujet. L'équilibre des enfants passe par la capacité des parents à maintenir une communication efficace. L'évaluation du projet pilote démontre que 97,8 % ont beaucoup apprécié la séance, 99,7 % recommanderaient à toutes les personnes qui ont des enfants d'assister à cette séance au tout début de leur séparation et 97,5 % ont indiqué que dans l'ensemble, les informations contenues dans cette séance leur seront utiles.

- La Semaine québécoise de la famille qui se tient depuis vingt ans en mai dans le périmètre de la Journée internationale des familles (15 mai, depuis 1994).
 - Cette semaine vise à faire la promotion de la famille et à valoriser l'importance de sa contribution pour la société.
 - Au fil des ans, l'accent fut mis à plusieurs reprises sur le rôle des parents et sur l'importance de leur engagement.
 - Cette année, du 11 au 15 mai 2015, le thème sera : Réconcilions travail et famille.
- La Semaine québécoise de la paternité, dont la 3^e édition se tiendra du 15 au 21 juin 2015.
 - Cette semaine vise à promouvoir l'engagement paternel. Elle vise également à une plus grande reconnaissance de la paternité et à un engagement accru des pères québécois auprès de leurs enfants.

Par ailleurs, la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes reconnaît, dans un contexte de diversification des situations et des compositions familiales, l'importance de valoriser davantage le rôle de parent sous toutes ses formes, de promouvoir l'engagement paternel ainsi que de soutenir les femmes et les hommes dans l'exercice égalitaire de leurs obligations parentales.

L'orientation trois de cette politique vise d'ailleurs à favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales et soutenir les femmes et les hommes dans la conciliation de leurs responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires. Les actions mises en œuvre au cours des dernières années au regard de ces objectifs ont contribué certainement à favoriser l'engagement et la collaboration des parents.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Francine Charbonneau